

Séminaire « Soutenabilités »

Contribution - Covid-19 : pour un « après » soutenable

Nom : Reboa

Prénom : Giulia

Institution ou entreprise : Association fonction publique du 21^{ème} siècle (FP21)

Axe(s) :

- Quelles attentes à l'égard de la puissance publique face aux risques ?
- Quelles relations entre savoirs, pouvoirs et opinions ?

Intitulé de votre contribution : Des questions de genre, de race & classe et de handicap dans la gestion de crise Covid-19

Résumé de votre contribution :

La crise du Covid19 a mis en lumière des discriminations structurelles de genre, de race & classe sociale et de handicap au sein de l'administration et dans la manière dont en elle rend l'action publique. Des pistes de discussion ont été débattues au sein de l'association concernant le fonctionnement de la fonction publique : une action publique de témoignages, une structuration des mobilisations citoyennes pendant la crise du covid, sortir de l'image de héros, reconnaître les métiers de première nécessité, questionner l'application des devoirs de réserve, de neutralité et de discrétion professionnelle.

France Stratégie - Quelles attentes à l'égard de la puissance publique face aux risques ?

Eléments de contribution
Giulia REBOA, Association Fonction Publique du 21^e siècle

La crise du Covid19 a mis en lumière des discriminations structurelles au sein de l'administration et dans la manière dont en elle rend l'action publique. Des pistes de discussion ont été débattues au sein de l'association concernant le fonctionnement de la fonction publique.

1. Invisibilisation, discriminations et angles mort de la puissance publique

a. Genre

- i. près de 9 infirmiers sur 10 sont des infirmières, les aides à domicile, les assistantes maternelles et les employés de maison sont quasi exclusivement des femmes, et dans les supers et hypermarchés, les hôtes de caisse sont à 90 % des femmes
- ii. "Les masques sont conçus pour un gabarit masculin, mais 75% des soignant-es sont des femmes" : "taille unique" rime avec "taille masculine" dans notre société sexiste
- iii. pas de dispositif spécifique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, en temps de télétravail au sein de la FP, or l'employeur est responsable toujours de la sécurité de son employé
- iv. beaucoup se sont offusqués que les couturières demandent à être rémunérées pour la création des masques : le care serait-il gratuit ?

b. Race & classe sociale

- i. proportion inégale de contrôle policier selon les quartiers et le profil social des habitants, et encore plus inégale des contraventions. Fin mars, 10% des amendes ont eu lieu en Seine Saint Denis. Lors de la messe célébrée à Saint-Nicolas-du-Chardonnet pour Pâques, le prêtre a eu une amende mais pas les personnes présentes. Le directeur général de la santé, Jérôme Salomon, l'a annoncé jeudi 2 avril : la Seine-Saint-Denis fait partie des départements les plus touchés par un excès de mortalité « *exceptionnel* » lié à l'épidémie de Covid-19. Parce que c'est eux qui sont « au front ». Un million de « bourgeois » parisiens seraient partis dans leurs résidences secondaires, faisant peser la menace de leur contamination sur des structures hospitalières encore plus démunies qu'à Paris.
- ii. violences policières. Ramatoulaye, 19 ans, a pris un coup de taser alors qu'elle sortait acheter du lait pour son nourrisson. Je précise même si c'est hors de propos qu'elle avait son attestation.

c. Handicap & validisme

- i. le triage en réanimation ainsi que sur la différenciation de l'accès aux soins pour les personnes résidant en établissements d'hébergements de personnes en situation de handicap ont été dénoncé par l'UNAPEI et le CLHEE. L'amélioration de l'accès aux soins et la mise en place de protocoles spécifiques ont finalement été annoncées.
- ii. Reste que la formation des soignants et du personnel administratif sur les situations de handicap et leurs conséquences est déficiente et imprégnée de validisme

2. Pistes de discussion sur la réforme de la fonction publique

a. Diversifier les interlocuteurs pour penser et faire l'action publique

- i. Lancer une action publique de témoignages : une captation du récit sans filtre des différents échelons administratifs.

- ii. Structurer les mobilisations citoyennes du covid : de nombreux citoyens se sont mobilisés dans la gestion de crise. Certains ont été actifs : couturières, makers, entraide locale ... D'autres se sont portés volontaires, mais n'ont pas été appelés par la puissance publique pour aider. Identifier et structurer ces collectifs permettrait de pouvoir les mobiliser lors d'une prochaine crise et de poser – qui sait – les bases d'une action publique « en commun ».
- b. Valoriser symboliquement et financièrement les citoyens au regard de leur impact en matière d'utilité sociale**
- i. Sortir de l'image du héros. Les applaudissements ne suffisent pas et sont dangereux. Par ailleurs, ils ont négligé la solidarité nécessaire avec les autres travailleurs qui ne sont pas confinés, et qui sont toujours invisibilisés : les personnes qui travaillent dans les centres de tri ou les entrepôts, les assistantes maternelles, les livreurs, les éboueurs, les femmes de ménage, les aides à la personne.
 - ii. Reconnaître les métiers de première nécessité. Les salaires doivent prendre en compte l'utilité sociale, la pénibilité et le risque, et non exclusivement la rareté des compétences, la valeur symbolique du diplôme, le cumul de connaissances académiques, le profit réalisé ...
- c. Questionner l'application des devoirs de réserve, de neutralité et de discrétion professionnelle**
- i. Les agents publics ne connaissent pas leurs droits et leurs devoirs. La politisation de leur action leur semble souvent contraire à des devoirs dont la définition est - volontairement ? - mal définie par l'employeur.
 - ii. L'habitus, les pratiques politiques des agents influencent systématiquement et en permanence leur travail. Un exemple lors de la gestion de crise : Le préfet de Seine et Marne qui avait fait le choix de réquisitionner des chasseurs pour "prévenir et signaler aux représentants des forces de l'ordre" les infractions aux règles locales du confinement. L'arrêté a été retiré mais cela éclaire sur la vision qu'a la puissance publique des modalités de respect des règles qui passe par la force, la contrainte, et la peur.
 - iii. Il faut pouvoir, à tous les niveaux, ouvrir la réflexion et la parole sur la manière dont nous rendons le service public, dont nous faisons l'intérêt général. Exemple : la question du manque de reconnaissance des métiers précaires, des métiers féminisés peut souvent être interprétée comme « politisée ». Mais c'est surtout un élément de la Constitution qui est au sommet de notre hiérarchie des normes : Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » (Art. 1, cité en préambule de la Constitution de 1946). Cette question devrait donc pouvoir être débattue en toute transparence dans les services.